



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-03780**

DE : **M. GERRETSEN (KINGSTON ET LES ILES)**

DATE : **LE 15 MAI 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

---

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Pollution environnementale**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

La pollution par les plastiques est un défi mondial qui nécessite une action immédiate. Moins de 9% des déchets plastiques canadiens sont recyclés chaque année; le reste se retrouve dans des décharges, des installations de traitement de déchets ou est jeté dans l'environnement. Les plastiques à usage unique ou de courte durée de vie, qui sont limités en termes de réutilisation et de recyclabilité, sont les articles les plus fréquemment trouvés sur nos côtes.

Le Canada est fier d'avoir défendu l'élaboration d'une charte des plastiques océaniques sous sa présidence du G7 en 2018. Vingt et un gouvernements et plus de soixante entreprises et organisations du monde entier se sont joints au Canada pour s'engager à adopter une approche plus durable de la production, de l'utilisation et de la gestion des plastiques, de la réduction des déchets plastiques et des déchets marins. La Charte inclut des engagements à travailler avec l'industrie pour obtenir des plastiques recyclables à 100% réutilisables, recyclables ou, en l'absence de solutions de remplacement viables, d'ici 2030, et augmenter le contenu recyclé d'au moins 50% le cas échéant d'ici 2030.

En novembre 2018, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont approuvé la Stratégie pancanadienne visant à éliminer tout déchet de plastique.

La stratégie décrit les actions générales à entreprendre pour améliorer la conception des produits, utiliser et recycler de manière responsable les plastiques à usage unique et développer les systèmes de collecte et de recyclage. La première phase d'un plan d'action visant à mettre en œuvre la stratégie pancanadienne a été examinée par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux lors de leur réunion annuelle à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 27 juin 2019.

À l'appui de la stratégie, le 10 juin 2019, le Premier ministre a annoncé que le gouvernement du Canada prenait des mesures importantes pour réduire les déchets plastiques et la pollution. Plus précisément, il interdira les plastiques à usage unique qui causent des dommages dès 2021, lorsque cela est justifié et sur la base de preuves scientifiques. Cela pourrait inclure des articles tels que des sacs en plastique, des pailles, des couverts, des assiettes et des bâtonnets. Outre les interdictions potentielles de produits, les mesures réglementaires pourraient inclure l'établissement d'exigences relatives aux produits, telles que le contenu recyclé et une conception améliorée garantissant que le produit peut être recyclé ou réparé. Une évaluation de l'état de la science sur la pollution par les plastiques dans l'environnement est déjà en cours et comprendra un examen par des pairs et des consultations publiques.

Les ministères fédéraux ont travaillé pour traiter les déchets plastiques par le biais des opérations et des achats du gouvernement et se sont engagés à:

1. Augmenter le réacheminement des déchets plastiques: Détourner au moins 75% des déchets plastiques d'ici 2030 des activités fédérales.
2. Réduisez l'utilisation de plastique à usage unique dans les opérations, les réunions et les événements: Éliminez l'utilisation inutile de plastiques à usage unique dans les opérations, événements et réunions du gouvernement.
3. Acheter des produits plastiques durables: lors de l'achat de produits contenant des plastiques, encouragez l'achat de produits plastiques durables, y compris ceux pouvant être recyclés, réutilisés, renouvelés ou fabriqués à partir de plastiques recyclés, ainsi que la réduction des déchets d'emballage en plastique associés.

Chaque année, le gouvernement fédéral achète des biens et des services d'une valeur de 16 milliards de dollars. L'achat de produits de plastique durables est une étape importante dans le respect des engagements de Charte sur les plastiques dans les océans du Canada.

En 2018, le gouvernement du Canada a consacré 10 millions de dollars aux défis canadiens de l'innovation dans le plastique, qui appuient les solutions innovantes de petites et moyennes entreprises canadiennes pour résoudre certains des problèmes les plus pressants en matière de plastique, notamment l'amélioration des solutions de remplacement des plastiques et des emballages à usage unique classiques, ainsi que le tri des plastiques à recycler et à éliminer les déchets marins des océans.

Les initiatives continueront d'évoluer à mesure que le gouvernement fédéral collaborera avec d'autres ordres de gouvernement, d'autres pays, l'industrie et le grand public pour faire progresser les mesures visant à réduire le volume des déchets plastiques et des déchets marins au Canada et dans le monde.